

apex
Burkina



LE SOJA DU BURKINA FASO



Avec l'appui technique et financier
du programme SAPAA/FAO

OUAGADOUGOU BP 389 OUAGA 01 +226 25 31 13 00
BOBO DIOULASSO BP 32 25 BOBO DIOULASSO 01 +226 20 97 20 24

www.apexb.bf

info@apexb.bf

APEX-Burkina, la clé qui vous ouvre le marché extérieur

I. PRESENTATION DU PRODUIT

a. Définition et principales utilisations du produit



Le soja (Glycine max), est une espèce de plante annuelle de la famille des légumineuses (Fabaceae), originaire d'Asie orientale. Le soja est utilisé aussi bien dans l'alimentation humaine qu'animale. Il est également utilisé dans l'industrie comme matière première (bio-carburant, cosmétique...).

b. Zones de production

Sur la base des résultats de l'enquête permanente agricole (EPA) 2019-2023, le soja est produit sur la quasi-totalité du territoire national. Toutefois, les principales zones de production sont les régions des Hauts-Bassins, du Centre-Est, de l'Est, du Centre-Sud et du Centre-ouest. Elles totalisent plus de 88% de la production nationale sur la même période.

c. Variétés produites

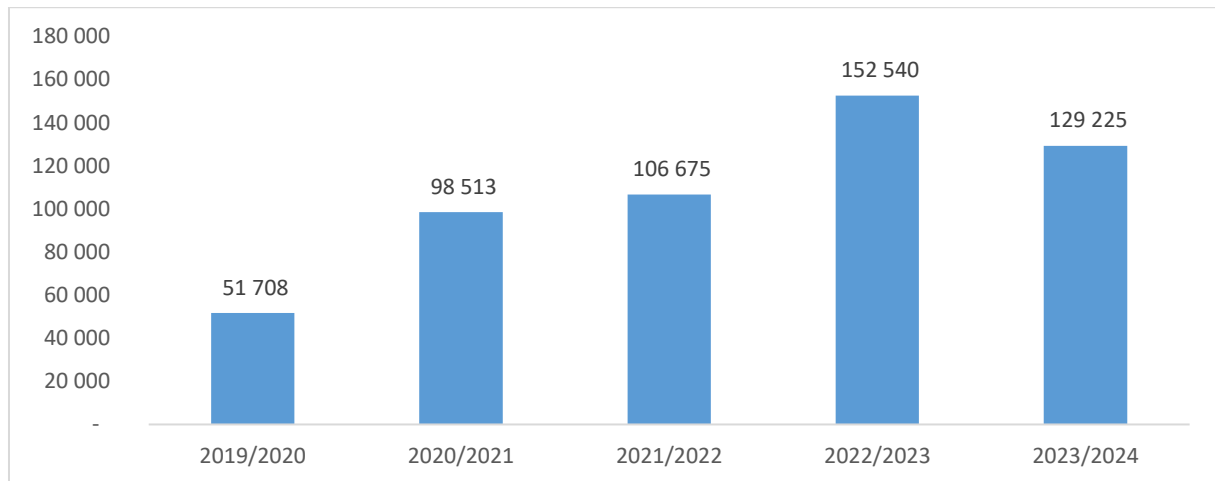
Plusieurs variétés de soja sont rencontrées au Burkina Faso. Les variétés G115, G196, G38 et G197 à graines jaunes et la G121 à graines noires sont les plus vulgarisées. D'autres variétés sont en expérimentation.

d. Offre nationale

Le volume de production a connu une hausse au cours des cinq dernières campagnes agricoles (2019-2023). En effet, selon les données de l'EPA, il est passé de 51 708 tonnes à la campagne agricole 2019/2020 à 129 225 tonnes lors de la campagne agricole 2023/2024, avec un pic observé à la campagne 2022/2023. La figure ci-dessous montre l'évolution des statistiques de production du Soja au Burkina Faso sur les cinq dernières campagnes.



Graphique 1 : Evolution de la production du Soja en tonnes



Source : A partir de l'EPA 2023/2024

e. Transformation du produit

Selon le niveau de technologies utilisées, on distingue deux types d'unité de transformation du soja. Il s'agit des unités de transformation artisanales et des unités de transformation semi-industrielles. Les produits dérivés issus de la transformation artisanale sont essentiellement les brochettes, le lait, le yaourt, les biscuits, le gâteau, le soubala et la farine infantile. Les unités de transformation semi-industrielles transforment le soja en huile, en lait, en fromage et en tourteaux.



f. Organisation des acteurs

Au Burkina Faso, les acteurs intervenants dans la chaîne de production et de transformation du soja sont organisés au sein de l'Interprofession de la filière soja du Burkina Faso, de l'Union nationale des SCOOP des producteurs de soja du Burkina Faso, et de l'Union nationale des SCOOP de transformation du soja.

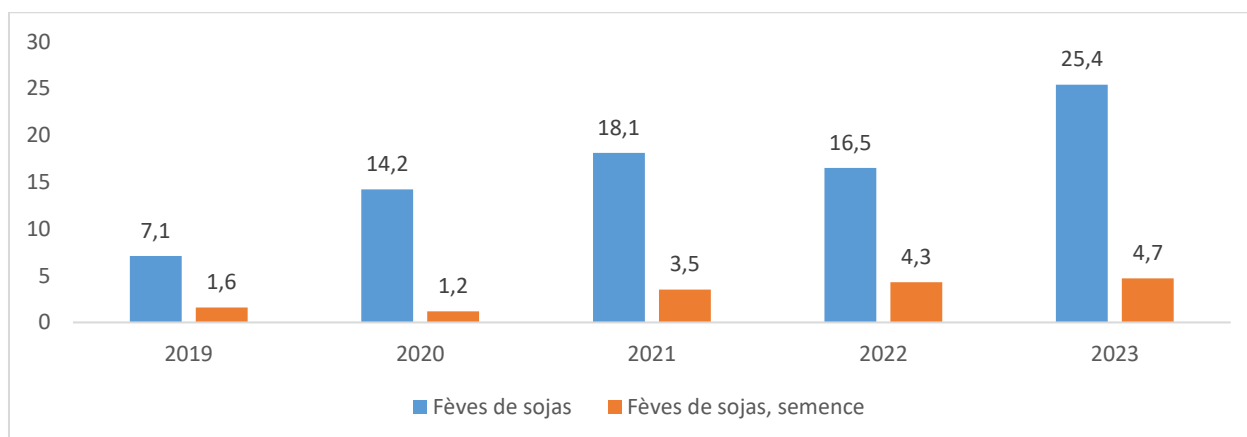
II. COMMERCIALISATION

a. Performances commerciales

Le soja offre un potentiel de croissance important avec des efforts récents qui ont permis l'augmentation de la production. Il est l'un des produits d'exportations les plus compétitifs du pays. Cependant, ses marchés d'exportation ne sont pas diversifiés et ne sont pas des plus dynamiques. En termes de politique d'accompagnement de la filière, Il y a donc lieu de renforcer les efforts d'exportation vers les marchés clés et encourager l'innovation dans les produits dérivés du soja (p. ex. les tourteaux, l'huile de cuisson, le couscous et le lait de soja), tout en soutenant les agriculteurs locaux. Les volumes exportés sont passés de 8700 tonnes en 2019 à 30100 tonnes en 2023, soit un accroissement annuel moyen de 36,38%. La figure ci-dessous montre l'évolution du volume des exportations de soja du Burkina Faso.



Graphique 2 : évolution des quantités de soja exportées de 2019 à 2023 (milliers de tonnes)



Source : à partir de la balance commerciale 2023

Tableau n°1 : évolution des exportations de soja en millions de FCFA de 2019 à 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Fèves de sojas	1 887,4	3 518,1	3 685,5	4 338,2	4 892,0
Fèves de sojas, semence	569,5	143,8	830,7	1 721,9	1 456,4
TOTAL	2 456,90	3 661,90	4 516,20	6 060,10	6 348,40

Source : Balance commerciale 2023

En termes de valeur, les exportations se sont accrues de 2019 à 2023, passant respectivement de 2 456,90 millions de FCFA à 6 348,40 millions de FCFA.

b. Principales destinations

Les principales destinations du soja burkinabè sont : le Togo, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la France, l'Inde et le Singapour. Le tableau suivant donne l'évolution des exportations de soja vers ces destinations.

Tableau n°2 : évolution des exportations de soja en milliards de FCFA de 2019 à 2023

Année Pays	2019	2020	2021	2022	2023
Togo	0,2	0,9	1,3	1,0	1,6
côte d'ivoire	0,0	0,2	0,0	-	1,3
Inde	0,3	0,4	0,3	0,0	0,2
Ghana	0,1	0,5	0,6	0,8	1,0
France	1,7	1,8	1,7	3,4	1,8

Source : Balance commerciale 2023

c. Marchés potentiels

Sur la base de l'étude réalisée par la FAO sur l'analyse du potentiel de diversification des produits agricoles au Burkina Faso, les nouveaux partenaires suggérés pour l'exportation du soja selon leur degré de dynamisme sont :



Tableau 1 : Marchés potentiels pour l'exportation du soja

Marchés cibles	Chine	Turquie	Russie	Thaïlande	Egypte
Variations des parts de marché mondiale entre 2010-2020 (en %)	4,79	4,22	5,42	7,4	5,96

Source : : rapport FAO 2023, sur la priorisation des chaînes de valeurs

III. CONDITIONS D'ACCES AUX MARCHES

Les conditions d'accès aux marchés varient selon les zones et les marchés de destination. Les principaux facteurs influençant l'accès aux marchés sont les exigences commerciales du pays de destination (règlementations, normes, etc.).

Tableau 2 : Conditions d'accès aux marchés porteurs identifiés

Marché cible	Conditions d'accès		
	Droit de douane appliqué	Mesures correctives commerciales	Nombre d'exigences réglementaires
Thaïlande	80%	NON	00
Egypte	0%	NON	169
Russie	0%	NON	3
Chine	0%	NON	114

Source : *Market Access Map*

Le respect des exigences réglementaires se matérialise par la fourniture de certificats qui sont délivrés par des structures habilitées. Les principales structures émettrices au Burkina Faso sont mentionnées dans le tableau suivant.

Tableau 3 : Structures émettrices des certificats

Exigence réglementaire	Structures émettrices des certificats
Conformité aux exigences de Limites Maximales de Résidus (LMR) de pesticides	Agence Nationale pour la Sécurité Sanitaire de l'Environnement, de l'Alimentation, du Travail et des produits de santé (ANSSEAT)
Conformité aux exigences d'hygiène (exigences physico-chimiques et microbiologiques)	ANSSEAT Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologie (IRSAT)
Conformité sanitaire et phytosanitaire	Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC/MARAH)
Conformité aux normes et standards commercialisations	Agence Burkinabè de Normalisation de la Métrologie de la Qualité (ABNORM)
Certificat d'Origine	Direction Générale des Douanes (DGD) ; Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF)

NB : Des informations plus détaillées sur les conditions d'accès pour chaque marché peuvent être obtenue à l'adresse suivante <https://www.macmap.org> ou auprès de l'Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina.